

La lettre mensuelle de

JEAN-LUC BLEUNVEN

Lizher ar c'hannad



n°29

> octobre 2015

Édito - Rak-ger

Les réfugiés, l'Europe, la France et le citoyen



La photo du corps du jeune Syrien Aylan Kurdi, 3 ans, retrouvé sur une plage en Turquie au début du mois de septembre, a fait le tour du monde. **Ce cliché a bouleversé l'Europe toute entière, et nous a enfin fait prendre conscience du drame humanitaire qui se noue entre l'Afrique, Le Moyen Orient et l'Europe.** Depuis le début de l'année, l'agence des frontières européennes Frontex estime le nombre de réfugiés ayant rejoint l'Europe à 340 000 ! Ce sont des pères, des mères et des enfants qui fuient la guerre et l'oppression pour rejoindre notre continent. Dans un excellent entretien livré à Alter Eco, Laurent Douzou, professeur d'histoire à l'IEP de Lyon, nous rappelle qu'en 1940 entre 8 et 10 millions de Français ont fui, soit un quart de la population française. Ils fuyaient vers le Sud, sans plan ni destination précise. C'est pour que ces drames ne se reproduisent plus sur son sol que l'Europe s'est bâtie.

Cette photo aura également permis de faire bouger une Europe institutionnelle jusqu'ici insupportablement passive. Le 22 septembre dernier, la réunion du Conseil des ministres de l'intérieur européens a abouti à une prise de responsabilités envers les réfugiés. L'accord obtenu, grâce à l'action du couple franco-allemand, a acté 3 importantes avancées : la mise en place d'une solidarité européenne pour l'accueil de 160 000 personnes en besoin de protection ; la mise en place de centres d'accueil et d'enregistrement des migrants et le renforcement de la surveillance et de la gestion des frontières européennes. Le président de la Commission européenne a quant à lui annoncé le déblocage de fonds pour appréhender cette crise. Enfin !

Mardi 15 septembre, le Premier ministre s'est exprimé devant la représentation nationale, comme le lui impose la Constitution. La France va procéder à des vols de reconnaissance au dessus de la Syrie. **Notre pays agit parce que le chaos règne en Syrie, avec pour conséquence des menaces pour la sécurité, une domination toujours plus grande de DAECH, et bien sûr, le drame des réfugiés.** La diplomatie française travaille sans relâche pour faire émerger une solution politique durable dans cette région située aux portes de l'Europe, en témoigne l'intervention de François Hollande à l'ONU en ce début de semaine.

Un véritable élan de solidarité est en train de naître sur notre circonscription. Nous sommes nombreux à prendre des initiatives, avec le soutien d'associations pour accueillir des réfugiés. **Cette mobilisation collective nous permet d'agir localement pour la solidarité.**

Jean-Luc Bleunven

Vie locale – Buhez ar vro

Le bagad du pays des Abers : une école de musique traditionnelle pour la CCPA

Un bagad c'est quoi ? Nous nous produisons lors des fêtes estivales en Bretagne et plus loin. Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg : le bagad est avant tout une école de musique traditionnelle, qui a pour objectif de former les futurs musiciens du groupe.



Comme notre nom l'indique, notre rayonnement est sur la communauté des communes du Pays des Abers et nous aimerions créer d'autres antennes sur la CCPA à l'avenir afin de limiter les déplacements des élèves et parents, et de pouvoir faire bénéficier au plus grand nombre d'enfants une approche à notre culture musicale traditionnelle.

Le bagad est ouvert à tous : si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter. **Le bagad Bro an Aberiou soufflera ses 21 bougies en 2016 le samedi 16 avril 2016 à Plabennec. Venez nombreux !**

[Lien vers l'article complet sur le blog](#)

> Brèves – Titouroù

- Le décret relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut accord », issu de la loi du 12 novembre 2013, est une avancée considérable dans les relations entre l'administration et les citoyens, puisque désormais, le silence de l'administration sur une période de deux mois vaut acceptation. Dès le 12 novembre 2015, cette mesure s'appliquera aux collectivités locales. Deux exceptions à ce principe subsisteront, dont celle qui concerne les demandes d'accès à l'emploi public.

- **Soutien de l'État à l'investissement local** : le prochain projet de loi de finances créera un fonds de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités de 1 milliard d'euros.

- **Baisse d'impôts en 2015** : Plus de 50 % des foyers concernés affichent des revenus de 15 000 à 20 000 euros par personne, soit un niveau proche du revenu médian : les classes moyennes et modestes sont bien les bénéficiaires de cette réforme.

- Du 7 au 11 septembre, je me suis rendu à Madagascar dans le cadre d'un voyage d'étude sur l'impact du changement climatique organisé par l'ONG CARE.

- J'ai par ailleurs participé à de nombreuses manifestations et cérémonies, telles que la « noce bretonne » de Brélès, la cérémonie d'hommage aux marins français morts pour la France à Plougonvelin, la rentrée du Technopôle, à Plouzané, l'inauguration de l'espace culturel de Plabennec...

- Le 1er septembre, j'ai participé à la rentrée scolaire des enfants du Conquet, de Plouarzel et de Bourg-Blanc ([voir sur mon blog](#)).

- Je me suis rendu au SPACE. L'occasion de dialoguer avec de nombreux acteurs des filières d'élevage bretonnes.

> Le chiffre du mois
Sifr ar miz : 500 000 000

500 millions d'euros, c'est la somme supplémentaire mobilisée depuis 2012 en faveur des bourses sur critères sociaux, permettant ainsi à 132 500 étudiants de bénéficier d'une aide pour la première fois.

JEAN-LUC BLEUNVEN



Travail parlementaire

Vieillesse de la population : quelle adaptation de la société ?



Le 16 septembre dernier, nous avons adopté en deuxième lecture le texte portant sur l'**adaptation de la société à la vieillesse**. Cette loi a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques dans leur ensemble, alors qu'en 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et que les plus de 85 ans seront près de 5 millions, contre 1,4 million aujourd'hui.

Ce texte a pour objectif de répondre à une demande forte des Français d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques dans leur ensemble. Il s'attache à renforcer le soutien aux aidants et l'accompagnement en cas de perte d'autonomie. Il repose sur trois piliers : **anticipation de la perte d'autonomie ; adaptation de la société ; accompagnement des personnes en perte d'autonomie**.

Ce dernier pilier traite notamment de la question essentielle du **soutien et de la valorisation des proches aidants**. Il est ainsi créé un « **droit au répit** » pour tout proche aidant d'un bénéficiaire de l'APA. Par ailleurs, le congé de soutien familial devient le « **congé de proche aidant** ». Assoupli, étendu et modernisé, il pourrait concerner jusqu'à 18 000 personnes. Forme intermédiaire d'accueil entre le domicile et l'hébergement en établissement, le dispositif de l'accueil familial propose un cadre familial aux personnes âgées ou handicapées qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rester chez elles. Il leur offre un accompagnement personnalisé ainsi qu'une présence aidante et stimulante, à temps complet ou à temps partiel. C'est pourquoi, un chapitre est consacré au renforcement de l'accueil familial à titre onéreux.

Ce volet « accompagnement des personnes en perte d'autonomie » vient également clarifier les règles relatives au tarif d'hébergement en EHPAD. Il définit ainsi un panier de prestations minimales dont le coût facturé au résident doit être clairement identifié.

Ces objectifs doivent également trouver leur déclinaison à l'échelon local. Le projet élaboré à **Plabennec** lors de la précédente mandature démontre que des élus locaux peuvent avoir une approche globale permettant l'inclusion des aînés dans la cité : **accessibilité des aménagements urbains, construction d'un nouvel EPHAD, et développement d'une politique volontariste en faveur des aînés**.

Retrouvez le dossier parlementaire : [ici](#)

Retrouvez le diaporama que j'ai présenté à la CFDT retraitée : [ici](#)

Questions écrites : Goulenoù

J'ai interpellé le Gouvernement sur :

- le **besoin d'action urgente dans la lutte nationale contre l'invasion du frelon asiatique** (Écologie, Développement durable et Énergie), [voir la QE n° 87803](#) ;
- les **personnels techniques des établissements publics de recherche intervenant en milieu hyperbare, en qualité de plongeur scientifique**. (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche), [voir la QE n° 88426](#).

Le Gouvernement a répondu :

- à ma question sur la fin des exonérations transport pour les associations du secteur sanitaire. (Finances et Comptes publics), [voir la QE n° 69015](#).

Le texte complet des questions ainsi que les réponses du Gouvernement sont à retrouver sur le site internet www.jeanlucbleunven.fr, dans la rubrique « Travail parlementaire ».

À venir – Dizale

- **Environnement : interdiction d'utilisation des sacs plastiques.**
Un prochain décret prévoira que les sacs de caisse à usage unique devront disparaître complètement à partir du 1er janvier 2016 au profit des sacs réutilisables, c'est à dire plus épais ; les sacs "fruits et légumes" à usage unique devront également disparaître à compter du 1er janvier 2017.
- **Paquet de cigarettes neutre** : la santé publique est un enjeu qui nous concerne tous. Le « paquet neutre », qui sera introduit mi 2016, permettra de casser les codes du marketing, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles.
- Le 7 octobre, je rencontrerai le cabinet du **secrétaire d'État chargé de la décentralisation**, M. André Vallini, pour travailler sur le dossier des communes nouvelles.
- Le 8 octobre, j'assisterai aux **rencontres du SCoT à Plouvien**.

> Pour me contacter

36 rue des Trois Frères Le Roy
29860 Plabennec

Secrétariat : 02 98 03 15 58

Mail : contact@jeanlucbleunven.fr

Site : www.jeanlucbleunven.fr

Facebook : www.facebook.com/jl.bleunven

Twitter : [@JeanLucBleunven](https://twitter.com/JeanLucBleunven)

> Les permanences

• Les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la permanence parlementaire de Plabennec.

• **Prochaine permanence décentralisée** : **vendredi 6 novembre 2015** à la mairie de Saint-Renan.

Il est préférable de prendre rendez-vous.